



dettes avant mariage sont elles propres a celui qui les a faites

Par **nina04**, le **12/11/2009** à **13:54**

bonjour,
pendant mon veuvage j'ai contracté 3 crédits conso (reste dû 10 000€), je me suis remariée (sans contrat) et à ce jour j'ai 2 dossiers chez l'huissier (saisie vente), ma maison est en indivision avec mes filles donc invendable (je m'etais renseignée chez un notaire) , le mobilier de notre maison et notre véhicule sont au nom de mon époux. Si l'huissier m'accepte pas un accord de versement mensuel, quels recours aura t il contre moi ? merci de votre aide